

## RESOLUTIONS CONGRES DE CLERMONT-FERRAND 2019

### JEUNESSE ET SPORTS : NON A LA DESTRUCTION PORTEE PAR CAP2022

**FO** jeunesse et Sports s'inscrit pleinement dans les orientations définies par le congrès de la **FNEC-FP-FO**.

Depuis 2007 et la RGPP, jusqu'au lancement du programme de démolition « Action Publique 2022 » en passant par la réforme territoriale et la loi NOTRé, FORCE OUVRIERE n'a cessé de porter sa vision et ses alertes pour la défense du service public républicain.

Depuis plus de 10 ans, Jeunesse et Sports a pourtant fait les frais de politiques destructives qui ont dépecé ce secteur petit à petit. Les crédits d'intervention ont été en baisse constante (plus de 60% de baisse de crédits sur les unités organisationnelles régionales depuis 2010, disparition des unités organisationnelles départementales), les effectifs ont déjà fondu de plus de la moitié (passant de 8500 dans les années 2000 à 4300 aujourd'hui) et les services déconcentrés ont subi de nombreuses réformes et fusions sauvages qui ont contribué à leur faire perdre tous leurs moyens d'action et tout leur sens.

Avec CAP 22, le gouvernement passe à la vitesse supérieure ; c'est la réduction de la voilure de l'état dans tous les domaines, à tous les niveaux : en administration centrale ou déconcentrée, c'est la revue des missions XXL dont le seul but n'est pas d'améliorer le service public et de répondre aux besoins des administrés mais d'appliquer à la hache une politique idéologique et budgétaire de réduction massive des budgets publics.

Pour les champs Jeunesse et Sports, CAP 22 c'est :

- l'annonce de la suppression de 1600 postes au ministère des sports à l'horizon 2022,
- la privatisation progressive des missions dans le domaine du sport via la création de l'agence du sport et le projet de détachement de la moitié des conseillers techniques sportifs (CTS) sur base de volontariat d'ici 2025 puis détachement d'office pour les autres auprès des fédérations sportives, soit la privatisation de 1600 agents c'est-à-dire quasiment la moitié du secteur Jeunesse et Sports,
- les demandes à peine voilées de suppression des missions jeunesse et sports en tant que missions d'état, arguant que celui-ci, après les réductions successives de moyens et d'effectifs, n'avait plus les moyens de les mener à bien,
- le rattachement du secteur Jeunesse et Sports ou de ce qu'il en restera au sein du ministère de l'Education Nationale, enterrant ainsi définitivement l'idée d'un ministère dédié,
- un poids accru des conseils régionaux dans la gouvernance des CREPS, établissements publics de Jeunesse et Sports, et leur ouverture au monde économique.

C'est une nouvelle saignée qui est programmée pour nos services et missions, un moyen pour le gouvernement d'achever notre secteur.

En juin 2019, la signature des deux instructions d'application de CAP 2022 pour les administrations centrales et pour l'organisation de l'Etat territorial, sans aucun dialogue social, a marqué une nouvelle preuve de la volonté du gouvernement de passer en force pour déstabiliser et fragiliser le service public de l'Etat, en parfaite cohérence avec la loi de « transformation » de la Fonction Publique votée fin juillet, qui lui permettra de se débarrasser des fonctionnaires et de leur statut.

Pour le secteur Jeunesse et Sports, ces circulaires sont bien évasives : elles actent le rattachement de ce champ à l'Education Nationale, en créant des « délégations régionales académiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports » (DRAJES) et leur pendant départemental sous l'égide des Rectorats mais également des préfets à l'horizon du premier semestre 2020 (l'éducation populaire ou la vie associative ont disparu de cet intitulé), elles actent la création de l'agence du sport (validée par la loi du 1<sup>er</sup> août relative à la création de cette agence public/privé) pour une partie des missions sport, mais restent floues sur la mise en œuvre et les missions, qui doivent être négociées localement.

C'est inadmissible et la **FNEC-FP-FO** refuse ce nouveau démantèlement du service public dédié à la Jeunesse et aux Sports ; elle mettra tout en œuvre pour défendre les missions, les agents et leurs statuts.

## **FO Jeunesse et Sports, avec la FNEC-FP-FO, entend défendre les missions jeunesse, éducation populaire, vie associative et sports**

Les politiques publiques Jeunesse et Sports, peu à peu abandonnées par l'Etat, sont pourtant l'héritage d'une réflexion sociale née de l'ère industrielle, avec la création des premiers "patronages", renforcées par l'important sursaut citoyen, à l'issue de la seconde guerre mondiale, qui a voulu dresser l'éducation comme principal rempart contre la barbarie.

Il fallait des citoyens conscients, éclairés, capables de penser par eux-mêmes et libres. Des mouvements associatifs se sont ainsi créés et l'État a souhaité prendre ces politiques publiques indispensables à sa charge.

**FO** dénonce la déviance du gouvernement qui n'a plus aujourd'hui l'objectif de développer mais « d'optimiser » les politiques publiques. Par optimiser il faut entendre réduire les coûts : c'est l'application de la règle comptable stupide du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, ou la réduction du périmètre d'action de l'État. L'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers n'est plus d'actualité. Tous les services publics sont touchés. Ceux dédiés à la jeunesse et aux sports, de par leur dimension plus modeste, sont encore plus impactés.

Conséquence de la baisse drastique des moyens et des effectifs, des restructurations ou fusions de ces dernières années, certaines missions disparaissent. Ainsi, proposer des actions de formation continue aux animateurs des centres de loisirs, accompagner les jeunes qui ont des projets, soutenir et accompagner des actions en faveur de la jeunesse initiées par des territoires ou des associations... ne sont plus possibles. LE CNDS, qui soutenait les petits clubs sportif, a lui aussi disparu.

En conséquence, certains territoires ne proposent plus d'actions en faveur des jeunes, beaucoup d'associations sont contraintes de licencier leurs permanents, certaines disparaissent. Le désengagement de l'État en matière de politique de jeunesse oblige également les territoires à prendre ces compétences, sans moyens supplémentaires. C'est la porte ouverte à l'inégalité la plus complète, que **FO** condamne ; les territoires ruraux et les familles les moins aisées étant les premiers touchés. Quid de la cohésion sociale tant clamée ?

Investir dans l'éducation des jeunes, leur engagement, leur épanouissement, leur accès à la culture, au sport, à la citoyenneté, le développement de leur esprit critique et de leur conscience politique, c'est anticiper et prévenir d'éventuelles difficultés sociales et scolaires. Au-delà, c'est préparer l'avenir d'une société composée de citoyens cultivés et critiques. C'est un fondement de notre démocratie, et **FO** entend défendre ces missions comme missions d'Etat.

Sachant que ni l'éducation populaire et ni la vie associative ne figurent dans le nouvel intitulé (DRAJES) qui verra rassembler les missions Jeunesse et Sports, qu'est-ce qui en restera ? **FO** entend défendre le maintien de ces missions.

A l'inverse, les circulaires d'application de CAP 2022 ne disent pas un mot sur ces missions, excepté la focalisation de celles-ci autour du service national universel (SNU) et du service civique, celui-ci étant vu comme la continuité du SNU.

Les agents Jeunesse et Sports considèrent que le SNU est très loin des valeurs qu'ils portent et qu'il est tout sauf apparenté à de l'engagement associatif étant donné qu'il est contraint. **FO** considère également qu'il est porteur des mêmes déviances que le service civique, source de précarisation des jeunes qui sont parfois par ce biais transformés en main d'œuvre quasiment gratuite, taillable et corvéable à merci pour les associations, entreprises ou structures publiques, remplaçant des contrats payés. **FO** considère enfin que le SNU, dispositif individuel et aux antipodes de l'engagement associatif, va à l'inverse des missions inscrites dans les statuts des personnels techniques et pédagogiques de Jeunesse et Sports. **FO** refuse que l'ensemble des missions des personnels Jeunesse et Sports soient dévoyées par ce prisme.

Par ailleurs, la réforme prévoit que par « convention de gestion » entre la DSDEN (ou le Rectorat) et la préfecture, les missions opérées notamment dans les champs Jeunesse et Vie Associative soient réalisées sous l'égide de l'Education Nationale, tandis que les missions régaliennes ainsi que le soutien au mouvement sportif relèveraient quant à eux directement du Préfet, via l'Agence du Sport. Jusqu'à aujourd'hui, l'appartenance des agents Jeunesse et Sports à une seule et même entité facilitait la conception d'une continuité entre les missions d'appui et d'accompagnement et celles de contrôles, et entre les missions jeunesse et sports. Or, la multiplication des hiérarchies complexifie la gestion de ces missions au quotidien. **FO** est opposée à cette différenciation de traitement et réaffirme le caractère éducatif de l'ensemble des missions des agents Jeunesse et Sports ; elle demande à ce que dans le cadre de cette réforme, les missions des agents soient toutes portées par l'Education Nationale, capable de porter des missions régaliennes, ce qu'elle fait déjà, et refuse la double tutelle par le préfet.

La réforme prévoit également que la partie formation / certification soit transférée « après allègement » à l'Education Nationale. **FO** est opposée à un moins-disant de service public et refuse tout allègement que ce soit. L'ensemble des missions portées jusqu'à présent sont justifiées et doivent être maintenues, avec les moyens humains nécessaires, en lien avec le reste des missions Jeunesse et Sports.

Concernant le sport et la santé, **FO** demande à connaître la place des missions sport-santé-bien être, prévention du dopage et protection de la santé des sportifs dans cette nouvelle réforme, étant donné que ces missions ne sont citées nulle part. **FO** demande à ce que ces missions et les agents qui les mènent (professeurs de sport et médecins conseillers) soient placés dans la nouvelle DRAJES, comme le reste des missions Jeunesse et Sports, et non dans l'Agence du sports qui serait un premier pas vers la privatisation de ces missions.

Comme elle l'a toujours fait, **FO** se bat contre l'abandon de ces missions par l'Etat. **FO** restera vigilante pour que la « revue des missions de l'Etat » ne se solde pas par une décentralisation voire une marchandisation de ces missions. Si la jeunesse est la priorité du gouvernement, si l'accès aux pratiques sportives est un axe fort de l'Etat, alors ces missions doivent rester dans leur intégralité son apanage !

CAP 2022 et la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat annoncent la casse complète des missions, des métiers, des statuts, du service public même du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, que **FO** dénonce. **FO** s'oppose à toute nouvelle opération de vente à la découpe du service public républicain dont les victimes seraient les citoyens et les agents. **FO** défend le service public d'Etat dans les domaines de la Jeunesse et des Sports, seul garant de la neutralité et de l'égalité dans le traitement des dossiers, des examens, des demandes de subvention, seul garant de l'égal accès de tous aux mêmes services sur l'ensemble du territoire ; elle condamne la création de l'Agence du Sports et le projet de détachement des conseillers techniques sportifs auprès des fédérations sportives. **FO** Jeunesse et Sports affirme de nouveau son attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de toutes et tous, porteuse de l'intérêt général.

### **FO Jeunesse et Sports, avec la FNEC-FP-FO, entend défendre une organisation territoriale cohérente pour la mise en place des missions Jeunesse et Sports**

**FO** a toujours revendiqué et continue de revendiquer le rétablissement d'un ministère chargé de la Jeunesse et des Sports de plein droit, avec une DRH propre, ayant la maîtrise de ses budgets et de ses personnels.

**FO** dénonce le flou qui entoure la réforme menée par CAP2022 au niveau de l'administration centrale du ministère des sports et du futur partage des missions avec la nouvelle agence public/privé du Sport. Elle dénonce la privatisation des politiques publiques du sport, les corporatismes et intérêts particuliers favorisés par la création de cette Agence du Sport (ANS). Elle revendique le maintien de l'ensemble des missions de politique publique sportive au sein de l'Etat, et non son partage avec des entreprises ou fédérations sportives. Elle revendique la suppression de l'ANS.

**FO** dénonce l'absorption de la partie « jeunesse et vie associative » de l'ex ministère Jeunesse et Sports par l'Education Nationale, l'histoire ayant montré que cette absorption entraînait une disparition de missions et une mainmise des agents Jeunesse et Sports pour travailler sur d'autres sujets.

**FO** dénonce la diminution du service public d'Etat opérée par la réforme territoriale de 2016 et la loi Notré, qui a confié certaines missions portées naguère par l'Etat aux régions (comme la formation professionnelle). La loi Notré a donné les établissements publics de Jeunesse et Sports, les CREPS, aux régions, ce que **FO** Jeunesse et Sports dénonce. Dans le cadre de CAP 2022, les CREPS doivent s'ouvrir encore plus et laisser entrer le monde marchand dans leur financement. Parallèlement, certaines missions de sport de haut niveau doivent leur être confiées via l'agence public/privé du sport. **FO** Jeunesse et Sports dénonce l'éloignement de plus en plus grand des CREPS du ministère et la marchandisation de plus en plus grande des services des CREPS. C'est un pas de plus vers la privatisation. **FO** Jeunesse et Sports réclame donc le retour des CREPS au ministère, seul habilité à donner des orientations à ses établissements publics. Elle réclame le retour et / ou le maintien des personnels des CREPS au sein du ministère. Non à la mise à disposition des régions, qui sort les agents de la fonction publique d'Etat. Elle réclame le maintien de l'ensemble des CREPS.

**FO** réaffirme la nécessité de maintenir ensemble les missions et les agents Jeunesse et Sports, seule construction qui permette la mise en place d'une politique publique cohérente. Aussi, dans le contexte de la réforme mise en place par CAP2022 et pour préserver le cadre de la fonction publique d'Etat, **FO** demande a minima à ce que l'ensemble de ces missions soient réunies au sein de l'Education Nationale, aussi bien au niveau national comme c'est déjà le cas pour la partie jeunesse, qu'au niveau territorial, sans mainmise par les préfets ou l'agence du sport. Toutefois, elle serait attentive dans ce cas à ce que les missions Jeunesse et Sports ne soient pas étouffées au profit d'autres missions.

Le flou entretenu autour de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat amène plusieurs questions, que **FO** entend poser dans toutes les instances auxquelles elle participera :

- La réforme prévoit une seule DRAJES par grande région académique qui pilotera les échelons départementaux : quid des sites distants ? **FO** refusera la mobilité contrainte des agents vers un autre service ou un autre lieu !

- Quelle forme va prendre la délégation régionale auprès des rectorats, quel lien y aura-t-il avec les niveaux départementaux, qui seraient rattachés aux DSDEN ? Quel sera le rôle des DSDEN dans ce schéma ? Y aura-t-il des préfigurateurs départementaux ? des délégués départementaux ? Si oui qui les désignera ? Quelle sera la liaison DDAJES / Préfets de départements ? L'ensemble des agents Jeunesse et Sports seront-ils considérés comme étant tous au niveau régional ?
- Concernant la double autorité en projet entre recteur et préfet : **FO** n'acceptera pas le renvoi de balle : il est nécessaire de définir clairement qui fait quoi. **FO** revendique, pour l'ensemble des agents de la « DRAJES », le même référent hiérarchique ; au vu de cette réforme, il est plus logique que ce soit le recteur. Si le recteur a l'autorité fonctionnelle sur les agents, pour mener à bien des missions, alors il doit également avoir les moyens de mener à bien ces missions et avoir l'autorité hiérarchique également (Idem pour les DSDEN).
- Concernant la partie sportive : quels liens seront conservés avec le ministère des sports (ou agence du sport - ANS) dont certains agents viendraient dans ces délégations ? Seront-ils dans le même service, physiquement, ce que **FO** réclame ? Quels seront les rapports avec les CREPS qui devraient reprendre certaines missions de l'agence du sport ? Quels agents vont devoir être absorbés par la DRAJES et lesquels devront aller à l'agence du sport ou en CREPS ? **FO** refuse que les agents se voient contraints d'être transférés dans d'autres services.
- Qui sera le responsable régional ? Qui seront les responsables départementaux ? Que deviendront les anciens inspecteurs jeunesse et sports ? **FO** revendique que les agents issus de jeunesse et sports puissent continuer d'encadrer les missions Jeunesse et Sports.
- Pour les agents qui ont des missions Jeunesse et Sports et des missions Politique de la ville ou cohésion sociale : où devront-ils aller ? **FO** réclame que ces agents puissent avoir le choix des missions qu'ils pourront suivre dans ce cas.
- Quid des effectifs des CAS (conseillers d'animation sportive) et CTS (conseillers techniques sportifs) ? Quelle sera la répartition entre ANS et DRAJES ? **FO** revendique le maintien de ces personnels au sein de la fonction publique d'Etat et donc refuse leur transfert à l'Agence du Sport.
- Concernant les personnels administratifs, qui sont pour partie sous statut EN, pour partie sous statut affaires sociales et qui exercent des missions Jeunesse et Sports : quelles modalités de transferts sont-elles prévues ? Sur quelle base de calcul ? **FO** refusera tout nivellement par le bas.
- Si jamais des personnels ne souhaitent pas rejoindre la nouvelle « DRAJES », ce service sera-t-il assuré de maintenir ses effectifs, déjà en souffrance au regard de la charge de travail ?

### **FO Jeunesse et Sports, avec la FNEC-FP-FO, entend défendre les personnels et leurs statuts**

Suite aux différentes attaques opérées sur le ministère, désormais éclaté, et son organisation territoriale, les agents sont de plus en plus victimes des conséquences de la dégradation de leurs conditions de travail ; **FO** Jeunesse et Sports dénonce les risques encourus pour les agents par cette destruction de leur ministère, de leurs statuts, de leurs missions.

**FO** Jeunesse et Sports revendique le respect du statut des personnels, notamment dans les missions qui leur seront confiées dans le cadre des DRAJES, et refuse leur dévoiement par le biais du SNU. Elle revendique, pour les personnels techniques et pédagogiques (les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse et les professeurs de sports), le respect de leur régime particulier selon lequel ils exercent, régis par l'article 10 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat, et leur non-soumission au régime de pointage horaire.

**FO** Jeunesse et Sports réclame le remplacement de l'ensemble des postes de CEPJ, professeurs de sports ou personnel administratif partant à la retraite ou par mutation. Elle refuse le détachement des conseillers techniques et sportifs auprès des fédérations sportives

**FO** Jeunesse et Sports sera attentif à l'impact de ces réorganisations sur la gestion des carrières, l'avancement et les promotions des agents et veillera à ce que cette réforme ne puisse pas avoir d'effets négatifs sur la carrière des agents, qu'elle défendra, ou leur traitements et indemnités. De la même manière, elle veillera à ce que la réforme ne se traduise pas en nivellement par le bas des agents au niveau de leurs horaires, droits à congés, droits à l'action sociale et revendiquera le maintien de tous les droits acquis pour les agents.

**FO** Jeunesse et Sports revendique la prise en compte des agents Jeunesse et Sports dans la représentation syndicale auprès des nouvelles structures de rattachement, et l'intégration des représentants du personnel Jeunesse et Sports dans les instances locales.

**FO Jeunesse et Sports entend, avec l'aide de la FNEC-FP-FO, se construire pour défendre les personnels, leurs statuts et leurs missions.**

**FO** Jeunesse et Sports mettra tout en œuvre pour la défense des revendications décrites ci-dessus, en produisant des documents d'information, en initiant de manière réfléchie et déterminée des actions collectives, en lien avec la **FNEC-FP-FO**, en s'associant aux actions de la **FNEC-FP-FO**, de la **FGF-FO** et de la confédération **CGT-FO** ou en participant à des actions intersyndicales lorsque les revendications sont claires et communes.

Afin de réunir les conditions propres à mener ces actions, **FO** Jeunesse et Sports doit se développer et s'organiser pour devenir représentatif lors des prochaines élections professionnelles de 2022.

Pour ce faire, une aide de la **FNEC-FP-FO** est nécessaire sur certains sites, principalement les CREPS et autres établissements de Jeunesse et Sports, afin de relayer les informations, organiser des heures d'information syndicale et faire remonter les demandes d'aides sur les dossiers individuels.

**FO** Jeunesse et Sports a également besoin de l'aide des sections départementales FNEC qui peuvent se servir du travail en commission paritaire pour suivre les collègues sous statut Education Nationale, faire suivre les informations et faire adhérer.

**FO** Jeunesse et Sports demande que le développement de l'implantation sur les secteurs Jeunesse et Sports soit inscrit à l'ordre du jour des travaux des sections départementales.

Tout doit être mis en œuvre pour assurer la représentativité de **Force Ouvrière** à Jeunesse et Sports, pour la défense des personnels, de leurs statuts et missions, pour porter les revendications de **Force Ouvrière** en toute indépendance, fidèle à la Charte d'Amiens.